Problème Familiaux assez importants

Par Titi10

Bonjour,
J'espère que mon histoire sera compréhensible.

Depuis plusieurs semaines dans ma belle famille il y a des disputes entre ma copine et ses parents concernant les vacances de cet été, par rapport au fait que ils veulent que j'aille en vacances avec eux et que ma famille veuille que ma copine vienne avec en vacances aussi. La dessus aucun souci au niveau planning on peut faire les vacances dans ma belle famille et inversement. Sauf que le problème est que je ne suis pas sûr de pouvoir poser des vacances pour ces 2 périodes là (j'ai cotisé les vacances mais ce n'est pas sur que j'ai l'autorisation de mon employeur de partir 3 semaines en tout sur juillet et aout).
Ma copine souhaite venir en vacances avec ma famille même si je n'arrive pas a poser de Congés Payés pour aller en vacances avec la sienne.
Chose a savoir elle a 18 ans dans 1 mois.

Ducoup s'ensuit toute une réflexion de la part de ma copine et donc ducoup de moi par rapport a comment faire.

Mais ce qui bloque c'est que son père lui interdit de prendre ses propres décisions de avec qui elle part pour ses vacances étant donné que (je cite) "Tant que tu habite sous mon toit c'est moi qui décide de tout pour toi" en gros si je ne viens pas en vacances avec eux elle a interdiction de venir avec moi en vacances.
Sachant que j'ai envie de partir en vacances avec eux mais que je ne peux pas contrôler l'accord de mon employeur ni mes problèmes de santé qui m'empêchent de me déplacer très souvent (voici les 2 choses qui peuvent bloquer de mon côté).

Ducoup ma copine réfléchis a partir de chez elle lorsqu'elle aura ses 18 ans (elle est la bienvenue chez moi, mes parents laccueillerait si besoin sans souci, ils lui ont déjà dit).
Mais son père a clairement dit que si elle partair de chez elle ce serais a moi de financer toutes les études de sa fille, qu'il ne payerais plus rien pour elle.

Ma question est simple, a t-il le droit de l'obliger a rester chez lui ? Et a t-il le droit de ne plus verser aucun sous pour sa fille tant qu'elle n'est pas en capacité de subvenir a ses besoins seule ?

Légalement y a t-il des textes qui vont dans son sens ? Et dans mon sens ? (Ce n'est pas pour le forcer a quoi que ce soit mais pour le mettre face au fait que même si il veut faire les choses a sa manière il n'a peut-être pas le droit)

J'espère que je suis compréhensible dans mon message, n'hésitez pas a poser des questions si besoin

Merci d'avance
Titi10

Par Isadore

Bonjour,

Votre compagne sera donc majeure au moment des vacances d'été. Et donc libre de partir en vacances avec qui elle veut et de choisir son lieu de résidence.

En contrepartie, le père a le droit de ne rien donner à sa fille, ou de fixer les conditions de son assistance financière. Il ne "force" visiblement pas sa fille à quoi que ce soit.

S'il en a les moyens, il peut être contraint de lui verser une pension le temps de ses études. Cela implique que la damoiselle devra assigner son père en justice pour lui donner une pension ; s'il refuse de s'exécuter, elle devra en plus faire saisir sa rémunération ou ses biens.

Voilà pour le juridique.

A elle de voir sous quel angle prendre les choses :
- prendre son indépendance et décider librement de sa vie, quitte à se brouiller avec son père ;
- ne pas se disputer avec son père pour une histoire de vacances ;
- mettre les choses à plat, discuter calmement et trouver un compromis acceptable, quitte à trouver un médiateur.